



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 20 octobre 2015 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :
**Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante :** Mélanie Gagné

Était absente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

15-10-217 **3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

15-10-218 **4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-219 **5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015 ET
CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 13 octobre 2015;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 13 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

15-10-220

8.1
RÉSOLUTION – NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS, CONSEILS D'ADMINISTRATION D'ORGANISMES MUNICIPAUX OU AUTRES POUR LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'élection municipale de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir à tous les deux (2) ans, la liste des membres du conseil siégeant sur les différents comités, conseils d'administration d'organismes municipaux ou autres pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

DE nommer les membres du Conseil sur les différents comités, conseils d'administration d'organismes municipaux ou autres pour la Ville de Chapais selon la liste établie ci-dessous :

Mandat (en ordre alphabétique)	NOM
Administration régionale Baie-James (ARBJ)	M. Steve Gamache M. Daniel Forgues
Attraction Nord	Mme Roxanne Tremblay
Bibliothèque municipale de Chapais	Mme Denise Larouche
Chapais ligne verte	Mme Denise Larouche
Club de curling Opémiska	Mme Denise Larouche
COMAX Éléonore	Steve Gamache



Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Mme Denise Larouche
Comité de gestion Pacte rural	Mme Denise Larouche
Comité de sécurité publique Chapais-Chibougamau- BJ - SQ	M. Steve Gamache M. Guy Lafrenière Mme Mélanie Gagné
Comité de suivi régional de métaux BlackRock	Mme Denise Larouche
Comité local pour la solidarité et l'inclusion sociale	M. Jacques Fortin
Comité de liaison Renard	Steve Gamache Lise Aubin Mariève Bernier
Corporation de développement économique Chapais (CDEC)	M. Steve Gamache M. Daniel Forgues Mme Roxanne Tremblay, observatrice M. Guy Lafrenière, observateur
Corporation des loisirs de Chapais	M. Jacques Fortin, observateur
Fondation Excel	Mme Roxanne Tremblay
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)	Steve Gamache
Office municipal d'habitation de Chapais (OMH)	Mme Lucie Tremblay
Politique familiale	Mme Denise Larouche
Relations de travail	Mme Mélanie Gagné Mme Lucie Tremblay M. Jacques Fortin
Réseau québécois de villes et villages en santé	M. Daniel Forgues
Ressources humaines	Mme Roxanne Tremblay M. Jacques Fortin
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	Mme Lucie Tremblay
Santé et sécurité au travail	Mme Mélanie Gagné M. Jacques Fortin
Sécurité routière	M. Guy Lafrenière M. Jacques Fortin
Transport adapté Chibougamau-Chapais (TACC)	Mme Roxanne Tremblay
Travaux publics	M. Guy Lafrenière
Village-Relais	M. Daniel Forgues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-221

8.2

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE monsieur Guy Lafrenière soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de novembre, décembre 2015 et janvier 2016.

QUE monsieur Guy Lafrenière soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame la conseillère Roxanne Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15-10-222 **8.3**
RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR JUSTIN TRUDEAU, PREMIER MINISTRE DU CANADA;

CONSIDÉRANT l'élection fédérale du 19 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Justin Trudeau, chef du parti libéral du Canada, a été élu Premier ministre du Canada;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à monsieur Justin Trudeau afin de souligner son élection comme Premier ministre du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-223 **8.4**
RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPUTÉ DU COMTÉ D'ABITIBI—BAIE-JAMES—NUNAVIK—EYOU;

CONSIDÉRANT l'élection fédérale du 19 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais fait partie du comté fédéral d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eyou;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roméo Saganash du Nouveau parti démocratique a remporté le scrutin;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à monsieur Roméo Saganash afin de souligner sa réélection comme député dans le comté fédéral d'Abitibi--Baie-James--Nunavik--Eyou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-224 **8.5**
RÉSOLUTION – DON À LA GUIGNOLÉE DE CHAPAIS DANS LE CADRE DU DÉJEUNER DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée de Chapais est une œuvre caritative qui vient en aide aux plus démunis de notre municipalité, et ce, durant toute l'année;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal organise depuis plusieurs années un déjeuner bénéfice dans le but de soutenir cette œuvre de bienfaisance;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits de ce déjeuner sont versés en totalité à la Guignolée de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulera dimanche le 22 novembre prochain à compter de 8 h 00 à la salle des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de soutenir financièrement cette œuvre de bienfaisance;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais contribue financièrement à la Guignolée de Chapais dans le cadre du déjeuner du Maire et du Conseil municipal qui se déroulera le 22 novembre pour un montant de 500 \$.

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-225

8.6

RÉSOLUTION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DE L'ORIENTATION 2015

CONSIDÉRANT QUE la semaine québécoise de l'orientation 2015 se déroulera du 16 au 20 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine d'activités vise principalement à développer une vision d'avenir chez nos jeunes, et ce, en ce qui a trait à leur choix professionnel;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ainsi que la population de Chapais auront la possibilité d'assister à une conférence reliée à l'orientation scolaire et professionnelle et de prendre part à un souper carrière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais autorise le versement d'une somme de 200 \$ à la Société d'aide au développement de la collectivité de Chibougamau-Chapais pour les activités de la «Semaine québécoise de l'orientation 2015» qui se déroulera du 16 au 20 novembre 2015, à titre de partenaire *Bronze* ;

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

15-10-226

9.1

RÉSOLUTION – TRANSFERT D'UNE ENTENTE À 9320-7132 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre monsieur Yvon Bouchard et la Ville de Chapais en date du 9 juillet 1996;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la Ville de Chapais doit porter assistance lorsque le gel empêchera l'évacuation des eaux de fonte et/ou de pluie présente sur les lots 5 287 834 et 5 284 835 vers notre réseau d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT la vente de la propriété (115 boul. Springer) par monsieur Bouchard à la compagnie 9320-7132 Québec inc. en date du 14 mai 2015;



CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte le transfert de cette entente à la compagnie 9320-7132 Québec inc.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-227

9.2
RÉSOLUTION – MANDAT – DANIELLE GIRARD-GENDRON, NOTAIRE – DOSSIER CESSION À TITRE GRATUIT - COMMISSION SCOLAIRE SAGUENAY 'P'

CONSIDÉRANT qu'en 1987, la Commission scolaire Saguenay 'P' a vendu pour 1\$ le lot 5 559 509 du cadastre du Québec à la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT que le lot 4 959 239 du cadastre du Québec aurait dû être transféré à la Ville de Chapais à la date de la vente :

CONSIDÉRANT que la Ville de Chapais a fait une demande à la Commission scolaire centrale Québec pour le transfert du lot 4 959 239, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Central Québec a autorisé le transfert dudit lot 4 959 239 du cadastre du Québec, gratuitement à la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate Danielle Girard-Gendron, notaire pour préparer les documents de cession à titre gratuit.

QUE la directrice générale adjointe, ou le maire, soit et est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-228

9.3
RÉSOLUTION – MANDAT – PROGRAMME DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit présenter un plan de son programme de gestion de matières résiduelles avant le 31 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire mandater la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) pour la préparation de son plan du programme de gestion de matières résiduelles (PGMR) ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier 19 octobre 2015 ;



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipale mandate la CDEC pour la préparation du plan concernant le programme de gestion de matières résiduelles (PGMR) et autorise le transfert de 10 000 \$ à cette dernière pour la préparation de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-229

9.4

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN BERGERON, AVOCAT, POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DE L'IMMEUBLE SIS AU 45-63 1^{ère} AVENUE À CHAPAIS

Considérant que la Ville de Chapais doit lancer un appel d'offres pour obtenir les services techniques et professionnels appropriés pour la mise aux normes et l'adaptation de l'immeuble sis au 45-63 1^{ère} Avenue.

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une assistance technique pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Jean-Sébastien Bergeron, avocat, datée du 16 octobre 2015 et proposant des honoraires de 2 500 \$, plus les taxes applicables, destinés à fournir à la Ville de Chapais le document d'appel d'offres pour obtenir les services techniques et professionnels appropriés, pour la mise aux normes et l'adaptation de l'immeuble sis au 45-63 1^{ère} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE cette offre se situe en deçà de 25 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Jean-Sébastien Bergeron, avocat, datée du 16 octobre 2015 concernant l'élaboration de l'appel d'offres pour obtenir les services techniques et professionnels appropriés pour la mise aux normes du garage municipal et caserne de pompier qui sera situé au 45-63 1^{ère} Avenue.

QUE le directrice générale adjointe soit autorisée à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-230

9.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a parrainé l'organisation Beach Party pour l'activité de l'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Beach Party a formulé une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James;



CONSIDÉRANT QUE monsieur Francis Lafrenière est le porteur de l'activité Beach Party;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'autoriser monsieur Francis Lafrenière, représentant de l'activité, à faire une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James pour le projet Beach Party 2015 et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.
RESSOURCES HUMAINES

11.
FINANCES ET TRÉSORERIE

15-10-231 **11.1**
RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS SEPTEMBRE 2015

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois septembre 2015 s'élevant à 447 538,12 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 130 562,05 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-232 **11.2**
RÉSOLUTION - AUTORISATION - VERSEMENT AUX ÉQUIPEMENTS JVC INC. POUR LA FERMETURE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS (DMS)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 14-06-173, le Conseil de la Ville de Chapais a accordé le contrat de fermeture du Dépôt de matériaux secs (DMS) aux Équipements JVC inc., pour une somme de 138 933 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la première phase des travaux a été terminée le 17 septembre 2015, en conformité avec les plans d'ingénierie, et que WSP recommande à la Ville de procéder au paiement, totalisant 105 455,12 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier 19 octobre 2015 ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais verse aux Équipements JVC inc. un montant de 100 182,36 \$, taxes incluses, soit une facture totalisant un montant 105 455,12 \$ moins une retenue de 5 % pour la fermeture du Dépôt de matériaux secs (DMS);



QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-629-00-516.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-233

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION – OCTROI D'UN MANDAT À JOS STE-CROIX & FILS LTÉE POUR LE TAMISAGE D'ABRASIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a besoin de gravier pour ses opérations courantes;

CONSIDÉRANT QUE Jos Ste-Croix & Fils Ltée a soumis, en date du 6 octobre 2015, une soumission au montant de 8 050\$, plus les taxes applicables, pour le tamisage de 3 600 tonnes de gravier brut;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Steeve Forgues, directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Jos Ste-Croix & Fils Ltée, pour le tamisage de 3 600 tonnes de gravier brut, d'un montant de 8 050 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-335-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

15-10-234

12.1

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LES PROCÉDURES DE DEMANDE DE RÉVISION DES VALEURS FONCIÈRES INSCRITES AU RÔLE D'ÉVALUATION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption du règlement ayant pour objet de fixer les procédures de demande de révision des valeurs foncières inscrites au rôle d'évaluation.

Il est également **résolu** qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

15-10-235

12.2

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-456 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE



CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique 2013-2023, la Ville de Chapais s'est engagée à moderniser l'administration municipale, notamment en mettant à jour les règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre doit être révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 17 février 2015, par la résolution numéro 15-02-46;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 15-456 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-10-236

12.3
**RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-457-
CONCERNANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique 2013-2023, la Ville de Chapais s'est engagée à moderniser l'administration municipale, notamment en mettant à jour les règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement concernant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaire doit être révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 17 février 2015, par la résolution numéro 15-02-44;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 octobre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 15-457 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT



14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.
TRAVAUX PUBLICS

16.
SERVICE DES INCENDIES

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15-10-237

17.1
RÉSOLUTION – DEMANDE D’APPUI AU MINISTRE BLANCHETTE – MODÉLISATION 3D DU CAMP MINIER DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais, dont la vision est : « *Chapais 2023, un milieu de vie passionnant et prospère comptant plus de 3 000 personnes fières et engagées dans la communauté* »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a été fondée en 1955 sur le lieu du camp minier d’Opemiska Copper Mine Ltée et que la Ville s’est développée au fil de la mise en exploitation des mines Springer, Perry, Robitaille et Cooke;

CONSIDÉRANT QUE la stimulation de l’activité minière constitue l’un des axes prioritaires d’action du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la modélisation géologique tridimensionnelle (3D) de la minéralisation et autres données géoscientifiques historiques du camp minier de Chapais permettrait d’accroître le niveau de connaissances et d’identifier de nouvelles cibles d’exploration et de forage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de mise en valeur du potentiel minéral du Nord-du-Québec (COMEVPM-10), composé de la Table jamésienne de concertation minière (TJCM), de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), du Conseil cri sur l’exploration minérale (CCEM) et du Fonds d’exploration minier du Nunavik (FEMN), sont en accord avec les principales orientations géoscientifiques privilégiées par le Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec (BCGQ), Géologie Québec et qui touchent la région 10;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de mise en valeur du potentiel minéral du Nord-du-Québec (COMEVPM-10) avait priorisé le projet d’acquisition de connaissances du camp minier de Chapais pour la période 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE la première phase de ce projet soit, compléter l’inventaire géologique du camp minier de Chapais et la mise à jour du feuillet Chapais 2D, a été complétée cet été;

CONSIDÉRANT l’importance accordée au développement de projets miniers par le Gouvernement du Québec dans la mise en œuvre du Plan Nord;

CONSIDÉRANT les nombreuses campagnes de forage qui se déroulent actuellement sur les propriétés avoisinantes et des fortes probabilités du développement d’un nouveau camp minier dans ce secteur;



CONSIDÉRANT QUE le Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec (BCGQ) prépare actuellement son plan quinquennal 2016-2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais demande au Ministre délégué aux Mines et ministre responsable de la région Nord-du-Québec, Monsieur Luc Blanchette, d'appuyer la priorisation de la deuxième phase du plan d'acquisition de connaissances du camp minier de Chapais, soit sa modélisation 3D, lors de la rédaction du plan quinquennal 2016-2021 du Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec (BCGQ) et que cette deuxième phase soit complétée en 2016.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

M. Jean Boucher, député d'Ungava

M. René Dubé, président de l'Administration régionale Baie-James

Mme Manon Cyr, présidente du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

M. Curtis Bosum, chef d'Oujé-Bougoumou

Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Alain Meunier demande à monsieur le maire où en est rendu le dossier d'accès aux sentiers hors route autour de la ville car il n'a pas eu de nouvelle depuis la séance du conseil en août. Monsieur le maire fait un retour sur le sujet en mentionnant qu'il y avait un protocole entre le ministère des Ressources naturelles de 2004 à 2014. Il y a des négociations actuellement entre le Club Quad les Lynx du nord et le ministère. En attendant que le nouveau protocole soit signé, les gens peuvent utiliser tous les chemins à l'exception des sentiers construits par le club Quad où un droit d'accès pourrait leur être exigé. Monsieur Meunier demande si la population sera avisée quand le nouveau protocole sera signé. Monsieur Gamache mentionne que la Ville transmettra l'information lorsqu'elle sera avisée via son site web et l'infolettre.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Roxanne Tremblay invite la population et les automobilistes à la prudence lors de l'activité de l'Halloween. Elle invite aussi les parents à favoriser des déguisements sécuritaires.

Guy Lafrenière et Denise Larouche invitent la population à participer au tournoi d'ouverture du curling Goldcorp.

Jacques Fortin remercie les bénévoles qui ont participé au travail de remise en fonction de la croix lumineuse des Chevaliers de Colomb sur la montagne de la mine.

Steve Gamache invite les gens à la prochaine séance du 17 novembre et mentionne que lors de cette séance, il fera un rapport sur la situation financière de la municipalité et sur les projets



environnementaux. Avec les changements de température actuelle, il demande aux gens la prudence sur les routes, les rues et les trottoirs.

15-10-238

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h40.

STEVE GAMACHE

Steve Gamache
Maire

MÉLANIE GAGNÉ

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante